



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 07/05/2021
Reçu en préfecture le 07/05/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210504-2021_05_077-DE

SÉANCE DU 4 MAI 2021

2021-05-077 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Paquerette PEYRIDIEUX, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Sébastien LABORDE, Jean-Luc DARQUEST, Marie-Sophie BERNADEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Hélène ESTRADÉ pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Laura RAMOS pouvoir à Patrick MERCIER, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
CRÉATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIF
À L'OCCUPATION DES LOCAUX DE LA CAPITAINERIE PAR L'OFFICE DE
TOURISME INTERCOMMUNAL DU LIBOURNAIS

2021-05-07 - 2/2
Envoyé en préfecture le 07/05/2021

Reçu en préfecture le 07/05/2021

Affiché le

ID : 033-200070092-20210504-2021_05_077-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1311-5 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2122-1 et suivants,

Vu le règlement particulier du Port de Libourne – Saint-Emilion, voté lors de la séance du Conseil Municipal de Libourne en date du 11 décembre 2018,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mars 2021 actant le transfert de la compétence « construction, aménagement, gestion et entretien du port de Libourne – Saint Emilion » à La Cali,

Vu la convention d'occupation du domaine public entre la Communauté d'agglomération du Libournais et l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais relative à l'occupation des locaux de la capitainerie,

Considérant l'activité économique et touristique du Port de Libourne - Saint-Emilion,

Considérant les nouveaux aménagements des quais,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 26 avril 2021,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 27 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'accepter l'application d'une redevance annuelle à l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais concernant l'occupation des locaux de la capitainerie d'une superficie de 72,32 m² situés Esplanade de la République à Libourne comme suit :

- Redevance fixe : 8 507 € annuels, soit 709 € versés mensuellement au 15 du mois de l'année N pour l'occupation proprement dite visant l'avantage tiré de l'utilisation des locaux. La redevance sera révisable tous les ans selon la notification des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels

- Redevance variable : elle sera calculée sur le chiffre d'affaires hors taxe annuel de l'année N-1, certifié et enregistré dans les locaux et réalisé pour la période considérée. Le chiffre d'affaires hors taxes sera à transmettre au plus tard à La Cali le 31 janvier N+1 pour un règlement au 15 février N+1

- Chiffre d'affaire inférieur à 50.000 euros hors taxes : la part variable est nulle
- Chiffre d'affaire égal ou supérieur à 50.000 euros hors taxes : la part variable est équivalente à 1% de la part du chiffre d'affaire supérieure à 50 000 € HT.

Imputation budgétaire : Budget annexe Port de Libourne - Saint-Emilion
compte 7541 – redevances de stationnement

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 7 mai 2021
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 07/05/2021
Reçu en préfecture le 07/05/2021
Affiché le
LIBOURNAIS
ID : 033-200070092-20210504-2021_05_078-DE

SÉANCE DU 4 MAI 2021

2021-05-078 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Paquerette PEYRIDIEUX, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Sébastien LABORDE, Jean-Luc DARQUEST, Marie-Sophie BERNADEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Hélène ESTRADÉ pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jöcelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Laura RAMOS pouvoir à Patrick MERCIER, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
CRÉATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIF À L'OCCUPATION DES LOCAUX DE LA CAPITAINERIE PORTUAIRE
LOCATION DE VÉLOS

2021-05-078 - 2/2
Envoyé en préfecture le 07/05/2021

Reçu en préfecture le 07/05/2021

Affiché le

ID : 033-200070092-20210504-2021_05_078-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1311-5 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2122-1 et suivants,

Vu le règlement particulier du Port de Libourne – Saint-Emilion, voté lors de la séance du Conseil Municipal de Libourne en date du 11 décembre 2018,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mars 2021 actant le transfert de la compétence « construction, aménagement, gestion et entretien du port de Libourne – Saint Emilion » à La Cali,

Vu la convention d'occupation du domaine public entre la Communauté d'agglomération du Libournais et la Sasu Lovelec 33 relative à l'occupation des locaux de la capitainerie,

Considérant l'activité économique et touristique du Port de Libourne - Saint-Emilion,

Considérant les nouveaux aménagements des quais,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 26 avril 2021,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 27 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'accepter l'application de la redevance annuelle suivante à la Sasu Lovelec 33 concernant l'occupation des locaux de la capitainerie d'une superficie de 20,78m² situés Esplanade de la République à Libourne :

- Redevance fixe : 2 783 € annuels soit 232 € versés mensuellement au 15 du mois N, pour l'occupation proprement dite visant l'avantage tiré de l'utilisation des locaux. La redevance sera révisable annuellement selon la notification des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels.

- Redevance variable : équivalente à 1% du chiffre d'affaires hors taxes certifié enregistré dans les locaux, réalisé pour la période considérée à transmettre au plus tard à La Cali le 31 janvier N+1, pour un règlement au 15 février N+1.

Imputation budgétaire : Budget annexe Port de Libourne - Saint-Emilion
compte 7541 – redevances de stationnement

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 7 mai 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



[Signature]

SÉANCE DU 4 MAI 2021

2021-05-079 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Paquerette PEYRIDIEUX, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Sébastien LABORDE, Jean-Luc DARQUEST, Marie-Sophie BERNADEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Hélène ESTRADÉ pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Laura RAMOS pouvoir à Patrick MERCIER, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
CRÉATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIF
À L'OCCUPATION DU PONTON DES DEUX TOURS PAR LE BATEAU LE PIBAL

2021-05-079 - 2/2
Envoyé en préfecture le 07/05/2021
Reçu en préfecture le 07/05/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210504-2021_05_079-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1311-5 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2122-1 et suivants,

Vu le règlement particulier du Port de Libourne – Saint-Emilion, voté lors de la séance du Conseil Municipal de Libourne en date du 11 décembre 2018,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mars 2021 actant le transfert de la compétence « construction, aménagement, gestion et entretien du port de Libourne – Saint Emilion » à La Cali,

Considérant l'équipement nautique dénommé « Ponton des Deux Tours », construit pour une partie, expressément à destination de l'activité de promenade fluviale,

Considérant l'activité économique et touristique du Port de Libourne - Saint-Emilion et les nouveaux aménagements des quais,

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public sur la zone portuaire constitutive de droits réels entre La Cali et l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais, et considérant la durée de l'occupation du bateau LE PIBAL, propriété de la compagnie Yachts de Bordeaux et armé par l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 26 avril 2021,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 27 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'accepter l'application d'une redevance à l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais dans le cadre de l'occupation du « Ponton des Deux Tours » par le bateau LE PIBAL :

- Redevance fixe de 1 500 € hors taxes pour la période du 12 Mai au 30 septembre 2021 pour le stationnement du bateau à passagers « Le Pibal ». L'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais s'engage à payer d'avance la part fixe à la fin de la saison, au plus tard le 31 Novembre 2021.

- Redevance variable de 1% indexée sur le chiffre d'affaires hors taxes certifié, réalisé pour la période considérée à transmettre au plus tard à La Cali le 15 novembre 2021. La part variable sera à régler, par chèque ou virement, au plus tard le 31 décembre 2021.

Imputation budgétaire : Budget annexe Port de Libourne - Saint-Emilion
compte 7541 – redevances de stationnement

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 7 mai 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

